

Brahim, condamné à 15 ans pour tentative d'assassinat contre 3 gendarmes, trouve le temps long en prison

écrit par Jules Ferry | 20 janvier 2020



[La Nouvelle république du 20 janvier.](#)

Incarcéré depuis juillet 2015, date à laquelle **il a foncé avec sa voiture sur trois gendarmes en intervention sur l'A10,** près de Mer (Loiret Cher), **Brahim Mokadem a de nouveau demandé sa liberté devant la chambre de l'instruction.**

Cet Orléanais de 34 ans a été condamné en 2018 à Blois à 15 ans de réclusion pour tentative d'homicide aggravée. Le condamné a fait appel et doit être jugé à la fin de l'année par une cour d'assises d'appel à Tours.

Brahim Mokadem qui sortait de prison au moment des faits, avait invoqué **un malaise** pour expliquer la sortie de route au volant de sa Twingo. La voiture avait heurté un véhicule du peloton motorisé de La Chaussée-Saint-Victor. Deux militaires avaient été blessés, un troisième avait été frôlé par la Twingo. **Le mis en cause n'avait pas le permis et sa**

voiture n'était pas assurée.

Son nouvel avocat, Me Bendjador, juge « **abusive** » la durée de détention provisoire alors que la date du procès en appel n'est toujours pas fixée. Il précise que **son client « s'investit en détention » en tant qu'auxiliaire de sport** et travaille à sa réinsertion. L'avocat tourangeau ajoute que **c'est le droit de son client de refuser de s'expliquer sur son passé.** Il estime qu'un placement sous surveillance électronique est possible.

Sur le fond, Me Bendjador estime que le rapport d'expertise de la voiture accidentée n'est pas clair, c'est pourquoi il compte plaider l'innocence du trentenaire.

En rappelant les **13 mentions figurant au casier** de l'accusé, Luc Belan, avocat général, n'a pas la même appréciation. « **L'audience étant prévue avant la fin 2020 et eu égard aux 15 ans de réclusion prononcés par les jurés d'assises, le délai est raisonnable.** »

Pour étayer le projet de sortie, la défense avait proposé un hébergement de l'accusé chez sa mère à Orléans (source article de 2018)

Le ministère, en requérant le maintien en prison, souhaite éviter toute récidive et écarter un **risque de fuite vers l'Algérie**, pays d'origine de Brahim Mokadem qui présente « **un profil psychotique inquiétant.** » La cour a suivi les réquisitions.



On exagère délibérément les peines des musulmans en France.

<https://www.lanouvellerepublique.fr/loir-et-cher/commune/mer/tentative-d-homicide-liberte-refusee>